

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

146x23

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE Monsieur SERRE Jean

Monsieur SERRE Jean , domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 3 chemin de Pierrefeu, avait renouvelé à la date du 05 Avril 2005 une concession trentenaire située au cimetière des CADENEAUX, Carré 3 Pourtour Sud N°11 pour la somme de 357 Euros.

Par lettre en date du 15 Mai 2023, **Monsieur SERRE Jean-Pierre, représentant Monsieur SERRE Jean**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 182 Euros qui sera remboursée à **Monsieur SERRE Jean-Pierre**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur SERRE Jean-Pierre**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL